

Présidence : Lituanie

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(871ème séance plénière)**

1. Date : Samedi 25 juin 2011

Ouverture : 9 h 25

Clôture : 9 h 30

2. Président : Ambassadeur R. Norkus

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION  
CONCERNANT LA NOMINATION DU  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1001  
(PC.DEC/1001) sur la recommandation concernant la nomination du  
Secrétaire général de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent  
journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Vendredi 1er juillet 2011 à 9 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1001  
25 June 2011

FRENCH  
Original : ENGLISH

---

**871ème séance plénière**

PC Journal No 871, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1001**  
**RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION**  
**DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE**

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision prise par le Conseil ministériel de la CSCE à sa troisième Réunion, tenue à Stockholm en 1992, de créer le poste de Secrétaire général, la Décision du Conseil ministériel No 15/04 du 7 décembre 2004 sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE, la Décision du Conseil ministériel No 18/06 sur le renforcement supplémentaire de l'efficacité des structures exécutives de l'OSCE et la Décision du Conseil ministériel No 3/08 du 22 octobre 2008 sur les périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE,

Exprimant sa gratitude au Secrétaire général sortant, l'Ambassadeur Marc Perrin de Brichambaut, pour ses contributions inestimables au renforcement de l'OSCE et au développement de ses activités, ainsi que pour le dévouement et l'intégrité indéfectibles dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions,

Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la nomination du Secrétaire général de l'OSCE tel qu'il figure dans le document MC.DD/2/11 du 20 juin 2011 ;

Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision par une procédure d'approbation tacite expirant le 30 juin 2011 à midi HEC.